

RIS-ORANGIS DIT NON AUX INCIVILITÉS

Qu'est-ce qu'une incivilité ?

L'incivilité est un comportement qui ne respecte pas les règles de vie en commun ou la juste jouissance de l'espace public. La liste est longue : dépôts sauvages, heures de tonte non respectées, dégradations des lieux publics, stationnements gênants, tessons de verre, tags et graffitis, crachats, déjections canines sur les trottoirs, nuisances sonores, etc.

Ne pas respecter les autres, c'est une incivilité !

Vous constatez une incivilité ?

Numéros utiles

Police municipale
13 route de Grigny
Tél. : 01 69 92 13 30

Police nationale
17

Votre syndic de copropriété

Point d'accès au droit
24 rue Edmond-Bonté
91130 Ris-Orangis
Tél. : 01 69 96 64 67

Hôtel de Ville
contact@ville-ris-orangis.fr
Tél. : 01 69 02 52 52

**À RIS-ORANGIS,
LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE CHACUN**
PRENONS SOIN DE NOTRE VILLE

TRANSPORT

RER D : AVIS DE SATURATION !

Le 13 février dernier, à l'initiative de notre Maire, Stéphane Raffalli, les villes de Ris-Orangis, Étiolles et Soisy-sur-Seine ont déposé une requête introductive d'instance contre deux délibérations du Syndicat des transports d'Île-de-France portant sur la réorganisation de la ligne D du RER. Parallèlement, six parlementaires, treize maires et des conseillers départementaux et régionaux ont adressé un courrier au Président de la République, Emmanuel Macron, en sa qualité de garant de l'égalité d'accès des citoyens au service public et représentant de l'État qui assure la tutelle de la SNCF, entreprise publique. Rappel des faits.



La gare de Ris-Orangis ne serait plus en accès direct pour Paris.

La ligne D du RER transporte 600 000 voyageurs par jour, ce qui est comparable à l'activité quotidienne de tous les TGV de France réunis ! Le projet de réorganisation de la ligne D du RER contenu dans le Service annuel 2019 (SA2019) et validé par l'autorité de gestionnaire des transports "Île-de-France Mobilités" (ex-STIF) le 13 décembre 2017, conduira à une dégradation du service pour les usagers des gares des branches de la vallée (Évry Val-de-Seine, Grand Bourg, Ris-Orangis), de Malesherbes (Moulin-Galant) et Littoral (Essonnes-Robinson, Villabé, Le Plessis-Chenet, Le Coudray-Montceaux), pour permettre une hypothétique et incertaine amélioration du service sur les autres branches. Ainsi, l'accès direct à Paris et à notre territoire est supprimé avec une

correspondance obligatoire aux gares de Corbeil-Essonnes, de Viry-Chatillon ou de Juvisy-sur-Orge, ayant pour incidence un allongement du temps de trajet pour les usagers de ces branches qui souhaitent se rendre ou revenir de Paris. Cette décision affecte les usagers qui habitent ou travaillent sur ce territoire, mais elle affecte également le potentiel des communes en matière de développement économique, lequel est dépendant des possibilités d'accès vers et depuis Paris. Elle a également un impact négatif supplémentaire pour les personnes à mobilité réduite qui devront subir des changements de train sur la ligne. Pour contrer ce projet, les élus des territoires concernés (Centre et Sud Essonne, Ouest du Val-de-Marne), demandent l'annulation des délibérations prises par le Syndicat des transports d'Île-de-France.

cat des transports en Île-de-France en date du 13 décembre 2017. Ils ont déposé le 13 février 2018 une requête introductive d'instance auprès du tribunal administratif de Paris.

DES SOLUTIONS EXISTENT !

Les motifs invoqués sont une absence de recherche de solutions alternatives au SA2019, qui pourtant existent. Une insuffisance de concertation avec les collectivités territoriales et les usagers concernés qui n'ont pas été sérieusement associés à ces décisions. Face à la puissance de la SNCF et des techniciens "d'Île-de-France Mobilités", élu-es et collectifs d'usagers ont pourtant, au terme d'un très important travail, proposé plusieurs solutions qui permettraient de contrevenir à cette situation inacceptable. Il s'agit, d'une part, d'engager la rénovation rapide d'une voie déjà existante dite du "terrier de Bercy", afin de fluidifier la circulation des trains et, d'autre part, de demander à l'État, la mise en œuvre de l'avis de saturation afin de privilégier les RER au TGV dans les gares parisiennes.



Élu-es et collectif d'usagers mobilisé-es pour trouver des solutions alternatives.

PAS DE TRAINS, PLUS DE LOGEMENTS !

Ainsi que l'a rappelé Stéphane Raffalli le 9 mars dernier, lors de l'inauguration de la résidence "Lumière de Seine" dans l'ancienne friche du CAES aujourd'hui réhabilitée, « notre territoire ne peut pas être un simple réservoir de logements, sa valeur ajout-



Tous déterminés contre le projet de réorganisation du RER D.

INFO

La lettre au Président de la République et les contentieux déposés devant le Tribunal administratif sont consultables sur les pages Facebook Stéphane Raffalli, Ville de Ris-Orangis et sur le site www.ville-ris-orangis

tée et ses emplois ne se créeront qu'avec des transports qui fonctionnent et le desservent de façon équitable. (...) La qualité de la mobilité doit être améliorée avec des transports collectifs renforcés et développés. Les infrastructures de transports collectifs sont l'armature du développement territorial, elles doivent permettre de se déplacer à l'échelle fran-

cilienne comme à celles des dessertes locales, améliorant les déplacements de banlieue à banlieue et assurant le désenclavement de certains territoires. À défaut, nous gelerons la délivrance de permis de construire pour les immeubles collectifs ». Pour les accompagner dans leurs démarches, les élu-es se sont attachés l'expertise d'une avocate, Maître Céline Sabattier, du cabinet Peyrical & Sabattier Associés, à Paris. Diplômée de l'Institut du Droit public des Affaires, elle est également titulaire du certificat de spécialisation en droit public du Barreau de Paris.